

St-Jean-sur-Richelieu, le 13 juillet 2004

GREFFE

21 JUIL 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Bonjour Madame Mettelet,

Vous trouverez, ci-joint, la demande de frais de la FCEI concernant les rencontres techniques sur :


- L'allocation des coûts ;
- La tarification.

En plus des documents requis selon le format de la Régie de l'énergie, vous trouverez, ci-joint, les factures de Messieurs Trahan et Groleau. Celles-ci vous permettront d'établir la présence de chacun selon la date et le type de rencontre.

En ce qui concerne le paiement des frais, veuillez le faire au nom de la FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) à l'adresse suivante :

A/S M. Richard Fahey  
Vice-président Québec  
FCEI  
630 Boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 2420  
Montréal, Québec  
H3B 1S6

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le sous-signé,

  
~~Jean-Benoit Trahan~~  
Président Eneconsult inc.  
450-347-5590

CC : Richard Fahey, FCEI  
Me Anne Mailfait, Régie de l'énergie

**État de compte des frais de l'intervenant**  
**Identification des ressources de l'intervenant**

Dossier no.:			Groupe de travail, allocation et tarifs
Nom de l'intervenant:			FCEI
Période couverte:			du mai a juillet
S'agit-il de groupes de personnes réunis ? (oui/non)			Non
Est-ce que l'intervenant a établi son statut fiscal devant la Régie ? (oui/non)			Oui
Si la réponse à la question précédente est non, alors fournir l'information requise à l'article 33 du «Guide de paiement des frais des intervenants» de la Régie de l'énergie.			
<b>Identification des ressources</b>			
<b>Avocat(s)</b>	<b>Années d'exercice de la profession <sup>1</sup></b>	<b>Salarié de l'intervenant ? (oui / non)</b>	<b>Adresse du lieu normal de travail</b>
Nom 1			
Nom 2 (s'il y a lieu)			
Nom 3 (s'il y a lieu)			
Nom 4 (s'il y a lieu)			
<b>Témoin(s) expert(s)</b>			<b>Adresse du lieu normal de travail</b>
Nom 1			
Nom 2 (s'il y a lieu)			
Nom 3 (s'il y a lieu)			
<b>Analyste(s)</b>			<b>Adresse du lieu normal de travail</b>
Jean-Benoit Trahan		Non	120 rue Guy, St-Jean-sur-Richelieu
Geoffroy Groleau		Non	7022, #1, Casgrain, Montréal
Nom 3 (s'il y a lieu)			
Nom 4 (s'il y a lieu)			
<b>Coordonnateur(s)</b>			<b>Adresse du lieu normal de travail</b>
Nom 1			
Nom 2 (s'il y a lieu)			

<sup>1</sup> Si le représentant est avocat, alors indiquez le nombre d'années d'exercice du droit complétées au début du dossier.

Préparé par: Jean-Benoit Trahan

Signature: 

Téléphone: 450-347-5590

Date: 13/7/2004

**État de compte des frais de l'intervenant**  
**Sommaire des honoraires et des dépenses <sup>1</sup>**

Dossier no.:	Rencontre technique, allocation des coûts et tarification	
Nom de l'intervenant:	FCEI	
Type de ressources	Nombre d'heures par type de ressources (h)	Total des honoraires par type de ressources (\$)
Avocat(s)	Préparation:	
	Audience:	
Témoïn(s) expert(s)	Préparation:	
	Audience:	
Analyste(s)	Préparation:	12 882,80 \$
	Audience: 7 jours	
Coordonnateur(s)	Préparation:	
	Audience:	
<b>Total des heures et des honoraires =</b>	Préparation:	12 882,80 \$
	Audience:	
Dépenses		Total par type de dépenses (\$)
Dépenses afférentes (enveloppe de 5% ou 6%)		
Transport <sup>2</sup>		
Hébergement <sup>2</sup>		
Repas <sup>2</sup>		
Traduction		
<b>Total des dépenses =</b>		
<b>Total des frais de l'intervenant (Honoraires + Dépenses) =</b>		<b>12 882,80 \$</b>

<sup>1</sup> Tous les montants présentés ici doivent concilier ceux des feuillets 4, 5 et 6.

<sup>2</sup> Ces montants ne s'appliquent qu'aux personnes devant se déplacer à des audiences situées à plus de 100 km de leur lieu normal de travail.

Préparé par: Jean-Benoit Trahan

Téléphone: 450-347-5590

Signature: 

Date: 13/7/2004

## État de compte des frais de l'intervenant Honoraires

<b>Dossier no.:</b>	Rencontres techniques, allocation des coûts et tarification					
<b>Nom de l'intervenant:</b>	FCEI					
<b>Ressource</b>	<b>Nombre d'heures (h) ou de jours<sup>1</sup> (jr)</b>	<b>Taux horaire (\$/h) ou quotidien<sup>2</sup> (\$/jr)</b>	<b>Sous-total (\$)</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total (\$)</b>
<b>Avocat(s)</b>						
Nom1	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom2	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (h):					
<b>Total =</b>						
<b>Témoin(s) expert(s)</b>						
Nom1	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
Nom2	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
<b>Total =</b>						
<b>Analyste(s)</b>						
Jean-Benoit Trahan	Préparation (h):		1600 \$/jour	10 400,00 \$	728,00 \$	834,60 \$
	Audience (h):	6,5 jours				
Geoffroy Groleau	Préparation (h):		1600 \$/jour	800,00 \$	56,00 \$	64,20 \$
	Audience (h):	0,5 jours				
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (h):					
<b>Total =</b>						12 882,80 \$
<b>Coordonnateur(s)</b>						
Nom1	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom2	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (h):					
<b>Total =</b>						
<b>Total des honoraires =</b>						12 882,80 \$

<sup>1</sup> Le nombre de jour s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences.

Le 12 juillet 2004

Facture # 122

## Entreprise Eneconsult inc.

**À : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante(FCEI)**

**Facture de Jean-Benoit Trahan, analyste pour le compte de la FCEI devant la Régie de l'énergie, rencontre sur les tarifs de HQD**

Date	Justification du travail	Tarif	TPS	TVQ	Total
11/5/2004	Forfaitaire, vacation, rencontre tarifaire	\$1 600,00	\$112,00	\$128,40	\$1 840,40
21/05/2004	Forfaitaire, vacation, rencontre tarifaire	\$1 600,00	\$112,00	\$128,40	\$1 840,40
10/6/2004	Forfaitaire, vacation, rencontre tarifaire	\$1 600,00	\$112,00	\$128,40	\$1 840,40
<b>TOTAUX</b>			<b>\$336,00</b>	<b>\$385,20</b>	<b>\$5 521,20</b>

**Total des dépenses et honoraires**

**\$5 521,20**

**Montant à payer en attente de la décision de la Régie (25 % des honoraires et dépenses)**

**\$1 380,30**

Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc.

120, rue Guy, St-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4W4

# de TPS : 143862290

# de TVQ : 1086662260

Approuvé par :  Jean-Benoit Trahan, économiste  
Président

Le 12 juillet 2004

Facture # 124

## Entreprise Eneconsult inc.

**À : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante(FCEI)**

**Facture de Jean-Benoit Trahan, analyste pour le compte de la FCEI devant la Régie de l'énergie, rencontre sur l'allocation des coûts**

Date	Justification du travail	Tarif	TPS	TVQ	Total
27/5/2004	Vacation, réunion technique	\$1 600,00	\$112,00	\$128,40	\$1 840,40
9/6/2004	Vacation, réunion technique	\$1 600,00	\$112,00	\$128,40	\$1 840,40
23/6/2004	Vacation, réunion technique	\$800,00	\$56,00	\$64,20	\$920,20
7/7/2004	Vacation, réunion technique	\$1 600,00	\$112,00	\$128,40	\$1 840,40
<b>TOTAUX</b>			<b>\$392,00</b>	<b>\$449,40</b>	<b>\$6 441,40</b>

**Total des dépenses et honoraires**

**\$6 441,40**

**Montant à payer en attente de la décision de la Régie (25 % des honoraires et dépenses)**

**\$1 610,35**

Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc.

120, rue Guy, St-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4W4

# de TPS : 143862290

# de TVQ : 1086862260

Approuvé par :  Jean-Benoit Trahan, économiste  
Président

Le 12 juillet 2004

Facture # 127

## Entreprise Eneconsult inc.

À : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante(FCEI)

Facture de Geoffroy Groleau, analyste pour le compte de la FCEI devant la Régie de l'énergie, rencontre sur l'allocation des coûts

Date	Justification du travail	Tarif	TPS	TVQ	Total
30/4/2004	Vacation, réunion technique	\$800,00	\$56,00	\$64,20	\$920,20
<b>TOTAUX</b>			\$56,00	\$64,20	\$920,20

Total des dépenses et honoraires

\$920,20

Montant à payer en attente de la décision de la Régie (25 % des honoraires et dépenses)

\$230,05

Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc.

120, rue Guy, St-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4W4

# de TPS : 143862290

# de TVQ : 1086862260

Approuvé par:  Jean-Benoit Trahan, économiste  
Président